

# CHARTRE D'UTILISATION DE L'ENT

*Vous devez lire et accepter cette charte avant de pouvoir accéder à l'ENT.*

## PRÉAMBULE

L'ENT (Espace numérique de travail) est mis en œuvre par la Région Grand-Est, en partenariat avec l'Académie de Reims.

Un **espace numérique de travail (ENT)** désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance défini par un schéma directeur des ENT et par ses annexes. Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

La présente charte complète le règlement intérieur de l'établissement. Elle définit les conditions générales d'utilisation de l'ENT. Elle précise les droits et obligations que l'établissement et les utilisateurs s'engagent à respecter. **Elle s'applique à tout utilisateur**, à l'intérieur ou hors de l'établissement.

Les utilisateurs sont les élèves, les parents d'élèves, tous les personnels de l'Education Nationale, agents techniques et toute autre personne pouvant avoir accès à ce service.

## SERVICES, ACCÈS ET ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

### Droits d'accès

L'accès à l'ENT et à l'ensemble des services se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et inaccessibles. Vous êtes responsable de la conservation et de la confidentialité de cet identifiant et de ce mot de passe. Ils ne doivent en aucun cas être communiqués.

Dans tous les services où vous pouvez stocker des données personnelles, en particulier dans votre agenda, votre messagerie et vos espaces personnels, vous êtes seuls à pouvoir consulter ces données. La Région, l'Académie de Reims ou l'établissement ne s'autorisent à intervenir sur ces espaces privés qu'à la demande des autorités judiciaires.

En ce qui concerne les applications propres à l'ENT, vous n'avez accès qu'aux informations qui vous concernent ou concernent les personnes dont vous êtes responsables et les groupes dont vous faites partie.

La création et la gestion d'espaces partagés sont déléguées aux personnels des établissements. L'accès à un espace partagé est réservé aux utilisateurs désignés par le créateur de cet espace. Pour les applications tierces, les données et droits d'accès sont gérés par les éditeurs respectifs. Vous vous engagez à respecter les chartes d'utilisation des applications tierces accessibles depuis l'ENT.

### Données personnelles

Pour la création et l'utilisation de votre compte dans un annuaire central (annuaire « ENT »), des traitements automatisés de données à caractère personnel au sens de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 sont nécessaires.

Les données de cet annuaire sont renseignées par l'établissement scolaire et mises à jour sur l'ENT à partir des bases académiques. Elles sont supprimées de l'ENT dans un délai de trois mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte.

L'annuaire central de l'ENT, qui regroupe l'ensemble de ces informations, correspond strictement au schéma national défini par le Ministère de l'Éducation Nationale (annexe au Schéma Directeur des Espaces numériques de Travail ou SDET), pour lequel la CNIL a rendu un arrêté précisant les conditions de son usage en novembre 2006.

Chaque utilisateur peut faire valoir ses droits à communication et correction des données à caractère personnel le concernant auprès du chef d'établissement responsable de la saisie et de la modification de ces données.

### **Sécurité, conservation des données et continuité du service**

La continuité du service et la conservation de vos données stockées sont assurées dans les meilleures conditions pendant toute la période de vos liens avec l'établissement. Celui-ci peut interrompre l'accès pour des raisons de maintenance technique ou autre sans être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions sur les utilisateurs.

Les contributions personnelles laissées dans les espaces de travail collaboratif ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques.

## **DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS**

### **Respect de la loi**

Quel que soit votre profil, vous vous engagez à respecter la loi lorsque vous utilisez l'ENT et les services associés. Vous vous engagez notamment à :

- **respecter le droit des personnes, en ne portant pas atteinte la vie privée d'autrui, en veillant à ne pas laisser diffuser de propos injurieux ou diffamatoires, en ne portant pas atteinte au droit à l'image**
- respecter l'intégrité morale des mineurs
- respecter l'ordre public, en veillant à ne pas laisser diffuser sur l'ENT des propos discriminatoires, ou faisant l'apologie de crimes ou de délits
- respecter le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.
- ne pas collecter de données « à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci » (article 8 de la loi Informatique et liberté du 8 janvier 1978), étant entendu que l'utilisation de l'expression « origine raciale » dans la présente charte n'implique pas l'adhésion à des théories tendant à établir l'existence de races humaines distinctes.

### **Respect de l'intégrité du service**

Vous vous engagez à :

- n'utiliser les services de l'ENT que dans les seuls buts scolaires et pédagogiques et non pour vos usages personnels.
- ne rien entreprendre pour tenter d'altérer le fonctionnement normal de l'ENT et des autres services.

- ne tenter aucune manœuvre ayant pour but de contourner les mesures de sécurité mises en place pour en assurer le bon fonctionnement
- ne pas tenter de vous introduire dans des espaces de l'ENT auxquels vous n'avez pas le droit d'accéder. Si vous parvenez à vous introduire de façon involontaire, vous vous engagez à en sortir aussitôt et à signaler l'incident à l'administrateur.
- ne pas porter atteinte aux données des autres utilisateurs, en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré.
- signaler immédiatement à l'établissement toute perte de code d'accès, toute tentative de violation ou anomalie relative à vos codes d'accès.

Le non-respect des engagements pris en acceptant cette charte expose le contrevenant, selon les cas, à des limitations ou suppressions d'accès au service, à des sanctions disciplinaires, sans préjuger des poursuites civiles ou pénales.

En ce qui concerne les élèves, les sanctions disciplinaires sont prononcées par le Chef d'établissement, ou par le Conseil de discipline dans le cadre des sanctions inscrites dans le règlement intérieur.

Pour accéder aux services et à l'ENT, l'utilisateur et son représentant légal doivent accepter les termes de la présente charte et s'engager à en respecter les modalités.